



CAP - Réduction de la durée de PFMP de certaines spécialités

publié le 29/09/2019

Descriptif :

Arrêté du 22 juillet 2019 publié au JO n°198 du 27/08/2019 (Texte 27).

Vous trouverez ci-joint l'[Arrêté du 22 juillet 2019](#) portant réduction de la durée de période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de certificat d'aptitude professionnelle dont la durée de **la période de formation en milieu professionnel est réduite de seize à quatorze semaines**.

Document joint



[Arrêté du 22 juillet 2019_Réduction PFMP en CAP](#) (PDF de 130.2 ko)

Arrêté du 22 juillet 2019 publié au JO n°198 du 27/08/2019 (Texte 27) portant réduction de la durée de période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de CAP.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.